

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire a expliqué qu'il ajournait le point n°8, l'admission en non-valeur sera vue ultérieurement

1-Hameau de Pont-Pren

Le Maire souhaite dynamiser le lotissement communal et a proposé des solutions qui ont été acceptées :

- Une cession des lots N°6 & 7 à un organisme HLM pour y édifier des logements locatifs, en contre parti la maison au 10 plasenn an Iliz sera restaurée pour du locatif également
- L'opérateur HABITAT 29 a été désigné en tant que Maître d'ouvrage pour mener à bien conjointement les 2 projets
- Une modification du règlement, du cahier des charges et du plan de composition sera confiée à l'entreprise A&T Ouest , qui réalisera également le modificatif du permis d'aménager qui reconstituera les parcelles 6&7 en une seule et même entité foncière. Pour cela, il a demandé l'autorisation de signer le devis d'un montant de 1 150€ H.T.
- Le marché de maîtrise d'œuvre avec A&T Ouest et le marché de voirie avec la Société COLAS vont faire l'objet d'un avenant de reprise des travaux afin de finaliser ce lotissement.

2- Effacement des réseaux au Prajou

Le Conseil Municipal a accepté les travaux d'enfouissement des réseaux :

pour un montant de 4 321€76 H.T. pour la partie éclairage public

pour un montant de 14 832€193 H.T. pour la partie telecom (génie civil)

3- Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée **le transfert de compétences eau et assainissement** à compter du 01/01/2017, il y a lieu de transférer l'emprunt restant

EMPRUNT	Nom de l'opération	prêteur	capital emprunté	Date capital restant du	Capital restant dû	Date dernière échéance
ASSAINISSEMENT	Travaux asst garage	DEXIA	10 671€43	01/01/2016	4 331€04	01/02/2021

4- Tarifs assainissement 2017

Maintien des tarifs 2016 :

– prime fixe : 36€15

- Surtaxe par m3 d'eau consommée : 1€19

5- Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Le Maire est autorisé à dépenser dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP2016

BUDGET COMMUNE

CHAPITRES	MONTANT
20 ETUDES	2 500
21 MATERIEL	21 250
23 CONSTRUCTION-VOIRIE	110 812

6- Vente dans la zone artisanale de Kermenguy

Le Maire a donné lecture d'un courrier concernant une demande d'acquisition du terrain cadastré C N° 1491 d'une contenance de 4 387 m2 environ. La vente à 7€ le m2 a été acceptée

7- Décisions modificatives

Un achat de rétroprojecteurs dans chaque classe de l'école publique a été accordé lors du dernier conseil d'école, l'installation étant prévue pendant les vacances de Noël, il y a lieu de régler les factures sur 2016, les crédits étant épuisés au chap 21, il y a lieu de procéder comme suit :

Virement de crédit en dépenses d'investissement

<i>CHAP 21</i>	<i>Art 2183 (Matériel informatique)</i>	<i>+ 12 000€</i>
<i>CHAP 23</i>	<i>Art 2313 (Bâtiments)</i>	<i>- 12 000€</i>

8- ajourné

9- autorisation au Maire de présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine de la Commune :

Les travaux d'accessibilité débuteront en novembre par les bâtiments communaux : Mairie-école-église-salle Pont-Pren et se termineront par le cimetière. Le calendrier s'étale sur 3 ans. Le Maire rappelle que la Commune a obtenu 9 000€ de dotation d'équipement des territoires ruraux en 2016 pour mener à bien l'accessibilité

10- Rapport d'activités 2015 de Morlaix Communauté

Plusieurs thématiques ont été abordées mais le rapport n'a soulevé aucune objection. Une question a été posée sur les flux financiers, la réponse sera donnée aux Elus lors de l'envoi de ce compte-rendu.

11- le rapport du service assainissement non collectif 2015 a été présenté par André NEDELEC, 1^{er} Adjoint :

416 dispositifs à GUIMAEC

- Satisfaisant : 27%*
- Satisfaisant avec réserves : 58%*
- Non satisfaisant : 11%*
- Sans avis : 1%*
- En projet : 3%*

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité